

ATOUTS DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS
À DOMICILE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

LES IDÉES REÇUES

REVUES & CORRIGÉES





“ LES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE
SE COMPOSENT UNIQUEMENT
DE PETITS BOULOTS
ET D'EMPLOIS PRÉCAIRES ”



➔ LES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE SONT DES EMPLOIS PÉRENNES

86 % des salarié.e.s sont en CDI

14 % en CDD

> 10 ANS d'ancienneté pour près d'un.e salarié.e sur deux

De plus, ce sont des **emplois non délocalisables**,
des emplois **dans toute la France**,
dans nos **5005 structures**,
dans tous les bassins d'emploi (**rural/urbain**).



“ CE SONT DES MÉTIERS
SANS QUALIFICATION,
TOUT LE MONDE
PEUT LE FAIRE ”



➔ LES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE SONT DES MÉTIERS MAJORITAIREMENT QUALIFIÉS

65 % du personnel est qualifié
(toutes filières confondues), c'est-à-dire
détient un diplôme reconnu par notre branche
professionnelle (59% en 2015).
Diplômes de travail social pour l'essentiel.

➔ LE SECTEUR RECRUTE ÉGALEMENT DES PERSONNES NON DIPLÔMÉES

Le métier d'agent.e à domicile est accessible
sans diplôme particulier mais les salarié.e.s suivent des
formations professionnalisantes et /ou diplômantes
pour développer leur parcours professionnel.

Chiffres issus du rapport de branche 2018



“ LES SALARIÉ.E.S NE SONT
PAS FORMÉ.E.S ”



→ UNE POLITIQUE DE FORMATION DYNAMIQUE ET AMBITIEUSE

Taux dédié à la formation professionnelle :

2,04 % (supérieur au taux légal : 0,55% à 1%
en fonction de l'effectif)

En 2017

118 101 stagiaires, pour

3,5 millions d'heures de formation

>73 millions d'euros pour former les salarié.e.s de
la Branche

Parcours de formation tout au long de la vie :

connaissance des publics accompagnés, PRAP
(prévention des risques liés à l'activité physique),
approfondissement connaissance des pathologies...
Possibilité de suivre des formations diplômantes.



“ CE SONT DES EMPLOIS
À TEMPS TRÈS PARTIELS ”

Les métiers de l'Aide à domicile
ne sont qu'à temps très PARTIEL

Ce que tu dis n'est que
PARTIELLEMENT vrai !



➔ POUR LES PERSONNELS D'INTERVENTION,
UNE DURÉE DU TRAVAIL QUI S'ACCROÎT
AVEC LA QUALIFICATION

11 % des personnels d'intervention
sont à temps plein,
89 % à temps partiel

Pour les salarié.e.s à temps partiel :

108 H/MOIS : temps de travail moyen

Pour les personnels d'intervention les plus qualifiés,
temps de travail moyen :

117 H/MOIS (TISF), soit 77% d'un temps plein

106 H/MOIS (aide-soignant), soit 70% d'un temps plein

118 H/MOIS (auxiliaire de vie sociale), 78% d'un temps plein



“ CE SONT DES EMPLOIS
TRÈS MAL PAYÉS ”



➔ RÉMUNÉRATIONS

Salaires **mensuels (temps plein)**. Rémunération évoluant en fonction de l'**ancienneté** et de la **qualification** :

Agent.e à domicile - salaire débutant.e :	1521€ /BRUT
Employé.e à domicile - salaire débutant.e :	1521€ /BRUT
Auxiliaire de vie sociale - salaire débutant.e :	1592€ /BRUT
Aide-soignant.e - salaire débutant.e :	1592€ /BRUT
TISF - salaire débutant.e :	1726€ /BRUT
Infirmier.ère - salaire débutant.e :	1974€ /BRUT

Actions continues des partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales) de la Branche : signature fin février 2020 d'un accord revalorisant les salaires en moyenne de plus de 16%. En attente de la validation des pouvoirs publics.

Chiffres issus du rapport de branche 2018



“ LES DÉPLACEMENTS NE SONT PAS PRIS EN CHARGES ET LES SALARIÉ.E.S N'ONT PAS DE PROTECTION SOCIALE ”



DÉPLACEMENTS PRIS EN CHARGE

Les frais et les temps sont pris en charge entre toutes les séquences de travail consécutives ou non.
Pour les frais : le remboursement se fait sur la base de 0,35 €/km.



COUVERTURE SOCIALE COMPLÈTE (PRÉVOYANCE)

Garantie maintien de salaire (assurance arrêt maladie, accident du travail), garantie incapacité (3 ans de prise en charge), garantie invalidité et décès.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Un régime de base avec une option confort et une option confort+ possible.

Prise en charge du coût de la complémentaire santé de base, à 58% par l'employeur.



CONGÉS D'ANCIENNETÉ

Congé supplémentaire par tranche de 5 ans d'ancienneté dans la structure.



“ MÉTIERS DÉVALORISANTS AVEC
QUE DU MÉNAGE, UNIQUEMENT
AUPRÈS DE PERSONNES ÂGÉES
ET ON NE VEUT PAS DE JEUNE ”



MÉTIERS AU CŒUR DU LIEN SOCIAL

Accompagnement dans les actes essentiels de la vie, aide à la parentalité, lutte contre l'isolement... auprès des personnes de tous âges, parfois en situation de handicap et auprès des familles.



CAMPAGNE FORTE DE COMMUNICATION DE LA BRANCHE AUPRÈS DES JEUNES

ZOOM Métiers Onisep - Partenariat avec les missions locales.

**Prérequis essentiels pour travailler
dans notre branche :**



Sens du contact, savoir-être



Maîtrise de la langue française



Autonomie, esprit d'initiative



Mobilité : permis B et voiture recommandée





“ C’EST UN
TRAVAIL ISOLÉ ”



→ UN RÉFÉRENT : LE RESPONSABLE DE SECTEUR

Les salarié.e.s travaillent de manière **autonome, mais pas seul.e.s**. Travail au sein d’une équipe pluri-disciplinaire et sous la responsabilité de leur encadrant.e intermédiaire : le.a responsable de secteur ou l’infirmier.e coordonnateur.rice (en SSIAD et SPASAD).

→ RÉUNIONS D’ÉQUIPE ET DE COORDINATION

Régulièrement organisées pour échanger sur les situations prises en charge, mais également sur les pratiques professionnelles.

→ DISPOSITIF D’ÉCOUTE ET D’AIDE PSYCHOLOGIQUE

Service indépendant d’écoute, aide et accompagnement psychologique **Pro Consulte**. Service gratuit ouvert à tou.te.s les salarié.e.s de la branche associative de l’aide à domicile, 24h/24h et 7j/7.

→ FONDS SOCIAL DE BRANCHE

Actions individuelles ou collectives à destination des structures et des salarié.e.s de la Branche : aide au permis, location de voiture, aide au logement pour les personnes en situation de handicap, accompagnement en cas d’hospitalisation du ou de la salarié.e.

IMAGES POSITIVES DU MÉTIER



MÉTIER D'ÉQUIPE
AVEC UN RÉSEAU
DIVERSIFIÉ

MÉTIER QUI PRODUIT
DE LA VALEUR
LOCALEMENT,
NON DÉLOCALISABLE

MÉTIER QUI ENRICHIT
PAR LE CONTACT
AVEC LES
PERSONNES



MÉTIER QUI DONNE
DU SENS AU TRAVAIL



MÉTIER

DE L'HUMAIN

MÉTIER QUI PERMET
DE L'INITIATIVE ET DE
LA RESPONSABILITÉ

MÉTIER ACCESSIBLE
À TOUT ÂGE

